

N° 16

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

### EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 37

ARMÉES

Dépenses ordinaires.

*Rapporteur spécial : M. François SCHLEITER.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguette, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 37), 469 et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

---

Lois de finances. — Armées - Gendarmerie - Justice militaire - Santé - Aviation - Marine.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER. — Généralités sur les crédits du titre III</b> .....	4
Observations sur la structure des crédits du titre III.....	4
Questions communes aux trois armées.....	7
1° Effectifs .....	8
2° Amélioration de la condition militaire.....	10
3° Durée du service militaire.....	12
4° Amélioration des conditions de vie des personnels militaires....	14
5° Formation et entraînement des réserves.....	15
6° Entretien des matériels et des immeubles.....	16
7° Approvisionnements .....	17
8° Conséquences du transfert hors de France des bases O. T. A. N....	18
9° Evacuation de la base de Mers-el-Kébir.....	19
10° Dépenses de fonctionnement relatives à la constitution de la force nucléaire stratégique.....	20
<b>CHAPITRE II. — Examen des crédits de la section commune</b> .....	22
Section I. — Services communs.....	23
1° Administration centrale.....	23
2° Personnels civils extérieurs.....	23
3° Gendarmerie .....	24
4° Justice militaire.....	25
5° Service de santé.....	26
6° Service biologique et vétérinaire.....	26
7° Service de l'action sociale.....	27
8° Autres dépenses communes.....	27
Section II. — Délégation ministérielle pour l'armement.....	28
<b>CHAPITRE III. — Examen des crédits de la section Air</b> .....	31
1° Dépenses de personnels.....	32
2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'armée de l'Air..	34
3° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Direction des constructions aéronautiques.....	35
<b>CHAPITRE IV. — Examen des crédits de la section Forces terrestres</b> .....	37
1° Dépenses de personnels.....	38
2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.....	41
3° Dépenses de la Direction technique des armements terrestres...	43
<b>CHAPITRE V. — Examen des crédits de la section Marine</b> .....	44
1° Dépenses de personnels.....	45
2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.....	47
3° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Direction des constructions navales.....	48
<b>Conclusion</b> .....	50
<b>Dispositions spéciales</b> .....	51

Mesdames, Messieurs,

Les crédits du titre III affectés aux dépenses ordinaires des Armées représentent, comme l'a indiqué mon collègue M. Coudé du Foresto, environ 48 % du budget militaire, c'est-à-dire sensiblement la même proportion que celle constatée l'année dernière.

Ces crédits suffisent-ils à assurer l'entretien, l'entraînement et l'efficacité de nos Armées, compte tenu du fait que la priorité toujours donnée à la constitution de la Force nucléaire stratégique conduit à retarder la modernisation de l'armement de nos forces classiques, et particulièrement de nos Forces terrestres ?

Telle est la question essentielle qui se pose dans l'examen des crédits du titre III.

Après l'étude des caractéristiques des crédits inscrits au titre III et des principaux problèmes actuels pour l'ensemble des trois Armées, je présenterai un examen rapide des dépenses prévues au titre de chacune des sections traditionnelles, Section commune, Section Air, Section Forces terrestres et Section Marine.

## CHAPITRE PREMIER

### GENERALITES SUR LES CREDITS DU TITRE III

Le montant global des crédits de paiement proposés au titre III du budget des Armées pour l'année 1968 s'élève à 12.009.264.015 F, en augmentation de 5,87 % sur les crédits votés en 1967.

Ces crédits se répartissent ainsi (en millions de francs) :

SECTIONS	1967	1968			DIFFERENCES
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
Section commune.....	2.633,2	2.637,8	412,1	3.049,9	+ 416,7
Section Air.....	2.375,9	2.437	51,5	2.488,5	+ 112,6
Section Forces terrestres.....	4.295,5	4.398,4	59,1	4.457,5	+ 162
Section Marine.....	2.039,1	2.086,4	— 73	2.013,4	— 25,7
<b>Totaux .....</b>	<b>11.343,7</b>	<b>11.559,6</b>	<b>449,7</b>	<b>12.009,3</b>	<b>+ 665,6</b>

L'accroissement, de 5,87 %, est donc nettement inférieur à la progression du budget des dépenses ordinaires civiles, soit 10,10 %.

\*  
\* \*

#### Observations sur la structure des crédits du titre III.

Les remarques suivantes peuvent être faites sur la structure même de ces crédits :

1° La faible progression des dépenses ordinaires des Armées par rapport à la progression des dépenses civiles est constatée depuis plusieurs années, soit :

BUDGETS	MAJORATIONS ANNUELLES	
	Dépenses ordinaires militaires.	Dépenses ordinaires civiles.
1966 .....	3 %	7,14 %
1967 .....	5,4 %	9,5 %
1968 .....	5,87 %	10,10 %

L'effort financier en vue d'améliorer les conditions de fonctionnement des Armées reste donc modéré, bien qu'en accroissement depuis 1967.

2° L'incidence de diverses mesures de transferts mutuels entre les deux titres III et V du budget des Armées vient également réduire sensiblement la portée réelle de la majoration prévue.

3° La légère augmentation des crédits bénéficie surtout à la Section commune, qui accuse une augmentation de 15,8 % provoquée principalement par le transfert de 174 millions de francs du titre V au chapitre nouveau 34-90, indiqué plus haut.

Pour les deux autres sections Air et Forces terrestres, la majoration des crédits pour 1968 est limitée respectivement à 4,7 et 3,74 %.

Par contre, la section Marine accuse une réduction de crédits en 1968 de 1,26 %.

4° La répartition entre les dépenses de personnels et les dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels évolue légèrement en 1968 au bénéfice des dépenses de fonctionnement, soit (en millions de francs) :

	1966	1967	1968
Dépenses de personnels.....	7.918,9 (74 %)	8.317,6 (73 %)	8.350,8 (69 %)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.....	2.837 (26 %)	3.026,1 (27 %)	3.658,5 (31 %)
Totaux .....	10.755,8	11.343,7	12.009,3

Cette évolution est surtout marquée pour la section Marine.

Soit les proportions suivantes de 1964 à 1968 :

DEPENSES	SECTION commune.	AIR	FORCES terrestres.	MARINE
<b>Personnels :</b>				
1964 .....	70 %	68 %	76 %	77 %
1968 .....	69 %	66 %	77 %	59 %
<b>Fonctionnement :</b>				
1964 .....	30 %	32 %	24 %	23 %
1968 .....	31 %	34 %	23 %	41 %

En fait, la réduction constatée en 1968 de la part des dépenses de personnels en ce qui concerne la Marine a surtout pour origine divers transferts de charges.

Les autres sections accusent des proportions relativement stables.

5° Les modifications apportées à la répartition des crédits de 1967 à 1968 peuvent ainsi se résumer *par grandes masses* (en millions de francs) :

Amélioration des rémunérations militaires et civiles, mesures statutaires et concernant les charges sociales .....	+ 436
Amélioration des conditions de vie de la troupe .....	+ 56
Majoration des crédits d'entretien des matériels .....	+ 180
Majoration des crédits de fonctionnement des services..	+ 67
Majoration des crédits d'entretien des immeubles .....	+ 27
Création d'un chapitre spécial de fonctionnement du Centre d'expérimentation du Pacifique .....	+ 174
Aménagement du Centre du Pacifique .....	+ 23
Mesures diverses d'ajustements de crédits ou de non-reconduction de crédits ouverts en 1967 .....	— 2
Aménagements apportés à l'implantation des effectifs militaires et civils .....	— 27
Incidence de l'évacuation de Mers-el-Kébir .....	— 90
Incidence de la création du compte de commerce de la D. T. C. N. ....	— 178
<b>Total .....</b>	<b>+ 666</b>

Par rapport au budget de 1967, ces chiffres indiquent une part croissante des crédits inscrits au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels et des immeubles, et plus légèrement au titre de l'amélioration des conditions de vie de la troupe.

\ L'incidence de l'évacuation de Mers-el-Kébir se traduit surtout par une économie en personnels et donc de rémunérations.

Les crédits du titre III dénotent, en définitive, une tendance, en 1968, à une très légère déflation des dépenses de personnels compensée par une sensible amélioration des moyens d'entretien des matériels.

Telles sont les caractéristiques essentielles que présente l'examen d'ensemble des dépenses ordinaires des Armées.

\*  
\* \*

### **Questions communes aux trois Armées.**

Avant de présenter la situation de chacune des Sections, Section commune, Air, Forces terrestres, Marine, je crois opportun d'exposer différentes questions qui intéressent l'ensemble des Armées, je veux parler des problèmes suivants :

*Sur le plan des personnels*, l'évolution des effectifs, l'amélioration de la condition militaire, le recrutement, l'instruction des réserves.

*Sur le plan des matériels*, l'entretien des équipements et des immeubles, les approvisionnements.

*Sur le plan général*, les conséquences du retrait de la France de l'O.T.A.N., l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir et le coût de fonctionnement des Centres d'expérimentation et d'essais de la Force nucléaire stratégique.

### 1° EFFECTIFS

Les réductions prévues d'effectifs en 1968 seront plus sensibles qu'en 1967.

Pour les personnels militaires, la comparaison des effectifs moyens budgétaires entre 1967 et 1968 peut s'analyser de la façon suivante (personnels de la Gendarmerie compris, mais à l'exclusion des élèves des écoles préparatoires), soit :

	1967	1968	DIFFERENCES
Services communs .....	67.591	69.238	+ 1.647
Air .....	116.892	168.600	— 2.292
Forces terrestres .....	332.814	328.504	— 4.310
Marine .....	70.966	68.876	— 2.090
<b>Totaux .....</b>	<b>582.263</b>	<b>575.218</b>	<b>— 7.045</b>
Hors budget .....	4.227	4.250	+ 23

Sous réserve de divers transferts de crédits de personnels effectués entre les Sections des Armées et la Section commune, on constate une réduction de 6.678 hommes provoquée essentiellement :

— par la prochaine évacuation de la base de Mers-el-Kébir, soit 5.738 hommes au total pour les trois armées et la Gendarmerie ;

— par une réduction d'effectif de 1.200 hommes à l'armée de l'Air compensée partiellement par une augmentation de 260 marins à la Marine.

Les effectifs militaires ainsi prévus n'atteignent pas le niveau fixé lors de l'étude du deuxième Plan d'équipement militaire en fin 1964 et lors de la discussion du projet de loi relatif au recrutement, soit 600.000 hommes.

Il est à noter d'ailleurs que la création récente à Verdun d'une nouvelle division a pu s'effectuer sans augmentation des effectifs des Forces terrestres, grâce à des prélèvements dans diverses formations et des récupérations d'emplois disponibles.

L'effectif global budgétaire des personnels militaires peut ainsi se répartir (effectifs moyens prévus en 1968) :

	ARMES et services.	INGENIEURS relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement.	TOTAUX
Officiers généraux.....	413	88	501
Officiers .....	40.420	2.816	43.236
Sous-officiers .....	194.002	»	194.002
Caporaux et soldats.....	327.490	»	327.490
Personnels féminins.....	9.989	»	9.989
<b>Total .....</b>	<b>572.314</b>	<b>2.904</b>	<b>575.218</b>

Pour les personnels civils, il est également constaté une réduction d'effectifs, soit les variations suivantes (effectifs au 31 décembre, non compris les personnels relevant des budgets annexes des Poudres et Essences (1) :

SECTIONS	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	TOTAL
Services communs (et Administration cen- trale) .....	7.394	1.226	7.033	15.653
Air .....	3.589	2.266	9.548	15.403
Forces terrestres....	20.875	7.296	44.078	72.249
Marine .....	2.932	526	32.728	36.186
<b>Totaux .....</b>	<b>34.790</b>	<b>11.314</b>	<b>93.387</b>	<b>139.491</b>
Différences avec 1967.	— 122	— 286	— 1.169	— 1.577

Ces réductions résultent également, pour la plus grande part, de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir (soit 682 agents et ouvriers) et de diverses suppressions d'emplois de fonctionnaires et d'auxiliaires ; pour les ouvriers, la réduction ne porte que sur

(1) Soit 6.222 agents et ouvriers pour les Poudres et 1.838 agents et ouvriers pour le Service des Essences.

238 postes, ce qui apparaît constituer un net ralentissement de la politique de compression des effectifs de personnels ouvriers sous statut suivie depuis plusieurs années.

La question se pose de déterminer, sur un plan général, si la modernisation en cours des armées, qui s'accompagne nécessairement d'une évolution qualitative des moyens matériels et de la puissance de feu des armements, peut conduire à une nouvelle réduction progressive, mais continue, des effectifs militaires.

La modernisation des moyens en matériels se traduisant par un accroissement de leur coût, est-il encore possible de réaliser des économies en matière d'effectifs de façon à réduire les frais généraux des armées ?

En réalité, la diminution des effectifs militaires enregistrée de 1962 à 1967, soit 40 % pour l'ensemble des armées, n'a pas été liée à la modernisation des moyens en équipement.

Les armements modernes, s'ils se traduisent par une réduction de leur nombre étant donné l'accroissement de leur rendement, se traduisent souvent par la nécessité d'un environnement de plus en plus important, soit pour leur mise en œuvre, soit pour leur soutien, leur protection.

L'adoption d'un service militaire à court terme entraînerait d'ailleurs la nécessité d'avoir en service davantage de personnels déjà instruits et un encadrement plus étoffé, destiné à instruire des effectifs « instantanés » de recrues supérieurs en nombre.

Si de petites économies en personnels restent à réaliser dans le cadre du fonctionnement des services, en particulier par la fusion de certains d'entre eux, elles ne pourraient avoir de répercussions sensibles sur l'évolution globale des effectifs militaires.

## 2° AMÉLIORATION DE LA CONDITION MILITAIRE

Comme chaque année, cette question revient à l'ordre du jour du fait du déclassement des personnels militaires, particulièrement des sous-officiers, et dont le Sénat s'est fait largement l'écho.

En réalité, l'année 1968 constituera à ce point de vue une année d'attente.

Aucune amélioration n'est prévue au budget pour accentuer la revalorisation des échelles de solde des sous-officiers, amorcée en 1967.

Le Gouvernement semble se retrancher, pour résoudre ce problème, derrière les travaux de la Commission spéciale, créée conformément aux vœux formulés par les Assemblées parlementaires, par décision ministérielle du 21 novembre 1966, et chargée d'établir une comparaison entre l'évolution, depuis 1945, de la rémunération indiciaire des sous-officiers et celle des autres catégories de personnels de l'Etat.

Des premiers travaux de cette Commission, il résulte qu'il est encore prématuré de tirer des conclusions définitives.

Néanmoins, le Gouvernement a pris l'engagement, lors de la discussion des crédits militaires devant l'Assemblée Nationale, de faire en effort supplémentaire en faveur des sous-officiers et des officiers mariniers, et de déposer un amendement à cet effet lors de la seconde lecture du budget.

De même, aucune mesure n'est proposée pour améliorer le taux du prêt du soldat qui reste fixé à 0,50 F par jour, taux nettement insuffisant en raison du caractère sélectif du régime actuel du service militaire, de l'importance que revêtent les exemptions de service pour insuffisance physique et de l'inégalité de traitement qui se fait jour entre les jeunes gens incorporés dans les armées et ceux qui sont appelés à servir au titre de la coopération.

Les seules améliorations d'ordre général inscrites au budget de 1968 concernent, d'une part une nouvelle majoration de 6 % de l'indemnité pour charges militaires, qui vient s'ajouter à celles précédemment consenties, et une extension de l'indemnité d'alerte opérationnelle aux personnels des batteries antiaériennes implantées sur les bases terrestres de la F.N.S.

Les autres mesures proposées concernent la réforme des statuts des corps d'officiers et d'ingénieurs.

Le projet de loi relatif à la réforme des corps militaires des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs de travaux, annoncé depuis plusieurs années, a été déposé en juin dernier sur les bureaux des deux Assemblées et sera bientôt discuté. La réforme porte sur une fusion des divers corps d'ingénieurs actuels, Génie maritime, Armement, Aéronautique, Poudres, etc., et doit conduire à une amélioration des conditions de carrière des ingénieurs et des rémunérations. Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968, elle entraînera pour 1968 une incidence financière de 11,5 millions de francs.

Il y a lieu d'espérer que ces mesures inciteront davantage les élèves de l'École Polytechnique à choisir la carrière d'ingénieur militaire.

J'ajoute que je crois savoir que cette réforme permettra également un accès plus large qu'auparavant des ingénieurs de travaux dans le nouveau corps d'ingénieurs de l'armement.

Les projets de loi concernant les réformes des corps d'officiers des Armées et des corps du service de santé font l'objet des dernières tractations ; leur application est prévue en principe pour le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Ces réformes entraîneraient des modifications profondes dans le déroulement des carrières ; c'est ainsi que, pour les corps d'officiers, une différenciation très nette apparaîtrait à quelques années seulement de grade ; j'ose espérer que les mesures envisagées resteront assez souples pour ne pas creuser un dangereux fossé, sur le plan psychologique, entre les différentes catégories d'officiers.

Deux provisions de 25 millions de francs au total sont inscrites au projet de budget pour financer les augmentations de rémunérations qui résulteront de ces réformes.

Un autre projet de revision du statut des personnels des cadres militaires féminins est également en cours d'étude. L'incidence financière de cette réforme sera compensée par une légère réduction des effectifs.

Enfin, le projet de budget prévoit une provision de 1 million de francs destinée à améliorer le régime des rémunérations des élèves dans les écoles d'officiers. Cette mesure est évidemment destinée à permettre un plus grand éventail dans le recrutement de nos grandes écoles militaires.

### 3° DURÉE DU SERVICE MILITAIRE

Après plus de deux années depuis la promulgation de la loi sur le service national, il est intéressant d'examiner dans quelles conditions s'effectue le recrutement des appelés et des engagés dans chacune des Armées, et de déterminer s'il est possible d'entrevoir une réduction de la durée du service militaire, actuellement de seize mois effectifs, comme l'a suggéré notre collègue de l'Assemblée Nationale M. Le Theule dans sa proposition de loi déposée au printemps dernier sur le bureau de l'Assemblée.

L'évolution des diverses sources de recrutement est en réalité actuellement la suivante :

*Pour l'Armée de Terre*, sur un effectif de 332.661 officiers et non-officiers réalisé en fin juin 1967, on dénombrait 108.944 militaires de carrière ou sous contrat, la plupart servant d'ailleurs comme sous-officiers, et 220.000 appelés, soit 66 % de l'effectif, destinés à remplir pratiquement de 90 à 95 % des emplois de la troupe.

Il est cependant constaté actuellement un léger courant de hausse des engagements, mais encore insuffisant pour permettre de réduire l'importance numérique des postes confiés au contingent.

A ce point de vue, l'essor des engagements est attendu de la généralisation de l'engagement pratiqué par arme, qui peut être considéré comme un premier pas vers l'engagement par spécialité, comme le pratique depuis longtemps la Marine.

Je pense également qu'il est urgent que soient précisées les conditions dans lesquelles les engagés et rengagés pourront recevoir une formation professionnelle les préparant à l'exercice d'un métier dès leur retour à la vie civile.

Un décret est en préparation dans ce sens, semble-t-il.

Mais, en réalité, c'est certainement par une augmentation des primes que les candidatures à l'engagement et au rengagement se feront plus nombreuses.

*Pour l'Armée de l'Air*, un courant favorable des engagements est nettement constaté, à ce point que le déficit en personnels sous contrat a pu être comblé aussi bien pour les sous-officiers que pour les hommes du rang.

Bien que l'Armée de l'Air fasse appel à des jeunes gens du contingent pour des postes de spécialité qui exigent une longue formation, une réduction de la durée du service militaire ne devrait pas lui poser de problème.

*Pour la Marine*, les engagements sont stabilisés aux besoins actuels de cette arme, avec même une légère tendance à l'augmentation de la durée des contrats et des engagements.

Toutefois, il est constaté une certaine baisse dans le niveau qualitatif des engagés, ce qui ne permet pas de satisfaire tous les besoins des spécialités d'électronique.

La réduction du service ne pourrait donc se concevoir pour l'Armée de Mer que si la qualité des candidats à l'engagement augmentait, car il ne serait plus possible de former à ces techniques les jeunes gens du contingent, à moins qu'ils n'aient déjà acquis une instruction professionnelle correspondante.

Pour le Service de Santé, on constate toujours un déficit de personnel sous contrat, mais la réduction de la durée du service du contingent n'entraînerait pas de changement notable dans l'utilisation des jeunes appelés.

C'est donc essentiellement l'évolution à venir des engagements dans l'Armée de Terre qui est en cause pour permettre la réduction du service à 12 mois, que l'on peut espérer effective en 1969.

Une telle réforme permettrait ainsi de rétablir une certaine égalité, entre les jeunes Français, dans l'exécution de leurs obligations militaires, égalité dont la dernière loi sur le service national avait réduit, sinon supprimé, le principe.

D'autre part, les modalités d'emploi des jeunes du contingent apparaissent irrégulières ; si dans les formations des forces de manœuvre, les jeunes soldats sont soumis, en raison de la technicité de l'armement mis en œuvre et des nécessités de l'entraînement, à une grande activité, il ne semble pas qu'il en soit toujours de même pour d'autres unités où, les charges de service étant moins lourdes, le jeune appelé peut être déçu de ne pas être suffisamment employé.

#### 4° AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNELS MILITAIRES

Le budget de 1967 avait déjà majoré sensiblement les crédits destinés à améliorer les conditions de vie de la troupe.

Cet effort sera poursuivi, semble-t-il, en 1968.

Pour l'alimentation, le taux de la prime fixé en métropole et en Allemagne, qui s'avérait nettement insuffisant et mettait les ordinaires en situation financière difficile, a été majoré de 0,15 F par ration.

L'effort de modernisation des installations de chauffage et d'éclairage dans les casernements anciens des Forces terrestres et de l'Armée de l'Air est poursuivi ainsi que la revalorisation des masses d'entretien « habillement, campement, couchage et casernement » en vue d'améliorer les conditions de vie et de présentation de la troupe.

## 5° FORMATION ET ENTRAÎNEMENT DES RÉSERVES

Comme l'année dernière, je dois regretter l'insuffisance des crédits affectés à la préparation militaire et à l'instruction des réserves.

Et, cependant, il me paraît indispensable de contrecarrer le développement d'un certain désintéressement de la nation pour son armée ; l'impression de sécurité que peut inspirer la création de la F. N. S., le caractère sélectif du service militaire sont certainement parmi les facteurs qui viennent diminuer l'élan des jeunes vers le service militaire et par conséquent vers la préparation militaire.

Les activités de la préparation militaire et des périodes d'entraînement des réserves devraient en quelque sorte réveiller les liens nation-armée, essentiels, à mon avis, pour assurer la cohésion des forces vives de la nation.

Les crédits prévus dans le projet de budget pour cette instruction sont, en fait, sensiblement la reconduction de ceux ouverts pour 1967, aussi bien pour la préparation militaire que pour les réserves, soit au total pour les trois armées et la gendarmerie :

	(En millions de francs.)
— préparation militaire .....	3,9
— instruction des réserves.....	14,2
	<hr/>
	18,1,

soit à peine 0,16 % des crédits au titre III.

Il était dénombré, en 1967, environ 28.000 jeunes gens inscrits dans trois centres de préparation militaire technique, ce qui n'est pas un chiffre considérable eu égard à la ressource annuelle du contingent.

Pour la préparation militaire supérieure, il y eut 1.300 jeunes gens reçus au titre des E. O. R. et 480 O. E. R. reçus au titre de la préparation militaire obligatoire dans certaines grandes écoles.

Sur le plan de l'Armée de l'Air, il est à craindre que les crédits alloués soient insuffisants pour assurer à chaque pilote de réserve un minimum de 20 heures d'entraînement aérien annuel.

Rappelons, enfin, que l'insuffisance des crédits n'a pas permis depuis 1965 d'assurer les convocations de réservistes de la gendarmerie ; il en serait de même pour 1968.

## 6° ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET DES IMMEUBLES

Les dépenses relatives à l'entretien des matériels subissent une augmentation progressive avec la mise en service des nouveaux matériels modernes, soit au titre de la F. N. S., soit au titre de la modernisation des armements.

Toutefois, pour l'Armée de Terre, la mise en service de la F. N. S. n'a pratiquement pas d'incidence ; d'autre part, du fait du retard apporté à la mise en service des matériels modernes, AMX 30 en particulier, il n'a pas été estimé nécessaire de relever très sensiblement le niveau des crédits d'entretien des matériels, bien que l'utilisation des anciens matériels, tels que les chars Patton, conduise à des frais de maintenance de plus en plus élevés.

Pour l'Armée de l'Air, la mise en service des Mirage IV pour la F. N. S. ainsi que des Mirage III pour l'aviation d'interception et d'appui a entraîné des charges nouvelles.

D'autre part, le financement des travaux d'entretien en 1967 s'est révélé insuffisant.

Le projet de budget prévoit à cet effet une majoration d'environ 20 % des crédits d'entretien des matériels assuré par la Direction du matériel de l'air et de la Direction technique des constructions aéronautiques.

La Marine, de son côté, doit rattraper les retards apportés ces dernières années dans l'exécution des travaux de carénage des bâtiments de la flotte ; elle a également à faire face à des dépenses d'entretien de plus en plus élevées en ce qui concerne les matériels aériens de l'aéronautique navale en raison de la mise en service d'appareils plus évolués.

Par contre, il est constaté une réduction des crédits affectés à l'entretien des bâtiments appelés à participer aux expérimentations du Pacifique.

Cette mesure s'explique difficilement au moment où une nouvelle campagne d'essais nucléaires, exigeant une participation de la Marine, va s'ouvrir en 1968.

La Gendarmerie bénéficie, pour l'entretien de ses matériels, d'une majoration de crédits de l'ordre de 14,4 %.

Le Service de Santé accuse au contraire une légère réduction des mêmes crédits.

Un effort est également tenté pour améliorer l'entretien des immeubles ; l'insuffisance des crédits alloués durant les budgets précédant celui de 1967 risquait en effet d'entraîner une ruineuse dégradation du capital immobilier des Armées.

Poursuivant la revalorisation des crédits d'entretien immobilier entreprise en 1967, le projet de budget de 1968 prévoit pour ces travaux une majoration d'environ 10 % des crédits pour l'ensemble des trois Armées.

Cet effort devra être maintenu dans l'avenir car les crédits alloués ne couvriraient encore que 50 % des besoins ; il en serait de même pour la Gendarmerie, le Service de Santé et le Service des essences.

Il a été porté à ma connaissance que certaines unités se sont trouvées astreintes à emménager dans des casernements non entretenus.

#### 7° APPROVISIONNEMENTS

Les stocks de carburants détenus soit par le Service des essences, soit par les Armées, paraissent dans l'ensemble convenables par rapport au niveau fixé par le Plan à long terme.

Des majorations de crédits sont cependant prévues au budget pour l'Armée de Terre en vue de compléter les propres stocks de cette Armée, ainsi qu'à la Marine pour permettre un entraînement plus massif des pilotes de l'Aéronautique navale, mais aussi, et surtout, pour renforcer les moyens en carburants des formations aéronavales qui prendront part à la campagne du Pacifique.

Pour l'Armée de l'Air, les résultats de la gestion précédente ont permis, au contraire, de proposer une légère réduction de la dotation de carburants.

Les besoins prévisibles de la Flotte en 1968 rendent également nécessaire une augmentation des crédits pour les approvisionnements de matériels.

Les ajustements de crédits d'entretien dans les trois Armées doivent entraîner plus d'aisance pour l'approvisionnement des rechanges pour lesquelles l'Armée de Terre et l'Air éprouvaient depuis deux ans des difficultés sérieuses.

La mise en œuvre des nouveaux matériels nécessitera, les prochaines années, un effort plus important sur le plan de l'approvisionnement des pièces de rechange. C'est là une recommandation importante sur laquelle je dois insister.

### 8° CONSÉQUENCES DU TRANSFERT HORS DE FRANCE DES BASES O.T.A.N.

Comme je l'avais annoncé l'année dernière, le départ des Forces américaines a posé le grave problème social de la création d'activités nouvelles.

Les services responsables ont fait preuve de diligence, mais les résultats sont bien éparés et limités !

Sur un effectif de 15.808 salariés licenciés à la suite des évacuations, on dénombrait en juillet dernier 4.298 personnes qui restaient encore inscrites au chômage. On peut espérer douter que toutes les autres aient retrouvé une situation satisfaisante sur le plan familial.

Les Armées ont bénéficié — peut-on dire ? — d'un certain nombre d'affectations de bases et casernements ex-alliés, qui ont amené notamment les implantations suivantes :

— le stationnement de l'un des deux régiments Hawk que le Gouvernement français a décidé de ramener d'Allemagne en France ;

— l'installation de divers éléments de la Division n° 4 nouvellement créée dans les casernes Maginot et Gribeauval à Verdun, et à l'aérodrome d'Étain Rouvres dans la Meuse ;

— le regroupement des centres d'instruction du Service du matériel de l'Armée de Terre dans les casernements de Château-roux-La Martinerie ;

— l'installation de l'Etat-Major de la 1<sup>re</sup> Région militaire au camp des Loges ;

— l'installation à la base aérienne de Toul-Bosières de la base aérienne de Bremgarten et de la 11<sup>e</sup> escadre de chasse, repliée d'Allemagne ;

— le regroupement à la base aérienne d'Évreux-Fauville de la 64<sup>e</sup> escadre de transport et de la base-école de Caen, ce qui entraînera la fermeture des installations de l'Armée de l'Air au Bourget et à Caen ;

— l'implantation de l'École des Fourriers de la Marine dans l'ex-arsenal de Rochefort.

La reprise par les Armées de ces bases et de ces installations, si elle leur apporte des avantages de regroupement, entraîne cependant des charges financières assez lourdes pour la mise en état des installations souvent inadaptées.

C'est ainsi que la mise en service fonctionnel du Camp des Loges reviendra à 4 millions de francs, celle du quartier Lariboisière à Fontainebleau, où doit s'implanter l'École supérieure de transmissions, à 10 millions de francs, et celle de la Martinerie à Châteauroux, où seront concentrés les centres d'instruction du Service du matériel de l'Armée de Terre, à 14 millions de francs.

Néanmoins, les dépenses de mise en état de ces installations sont à suivre, de même que celles de leur entretien par rapport aux économies réalisées en compensation par la fermeture de diverses bases en France ou leur évacuation d'Allemagne.

Pour ma part, je me place ici sur le plan financier et non sur le plan de l'efficacité de la défense.

#### 9° EVACUATION DE LA BASE DE MERS-EL-KÉBIR

Le Gouvernement a décidé l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir dans le courant de 1968, alors qu'à la suite des accords d'Evian cette base avait été concédée à la France pour une durée de 15 ans à partir de 1962.

Là encore, je me garde d'empiéter sur les responsabilités de mes collègues de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

En réalité, cette base serait évacuée par la plus grande partie de nos forces ; seul l'aérodrome de Bou-Sfer resterait occupé par l'Armée de l'Air jusqu'en 1977 en vue d'assurer les liaisons avec l'Afrique Noire.

Un grand effort financier avait été consenti pour l'aménagement de cette base, d'abord pour la construction des ouvrages maritimes du port de Mers-el-Kébir, ensuite pour celle des installations souterraines ; cette base avait été conçue pour être dotée d'équipements perfectionnés et protégée contre un bombardement atomique ; elle devait servir de point d'appui protégé et de point de ravitaillement non seulement à la flotte française, mais également aux formations navales de l'O. T. A. N.

Il est possible que l'évolution de la stratégie navale, avec le développement de la puissance des armes modernes, ait supprimé l'intérêt de cette base en Méditerranée ; il ne faudrait toutefois pas que ces installations militaires soient utilisées par une autre marine et puissent servir un jour de repaire contre les nations alliées.

Nous prenons, à cet effet, solennellement acte des assurances que nous a fournies Monsieur le Ministre des Armées.

Le retrait des Forces françaises de Mers-el-Kébir entraîne évidemment des économies qui, j'espère, n'ont pas été le seul mobile dans cette opération.

Tant en frais de personnels qu'en frais de fonctionnement, l'évacuation de la base entraîne pour le budget une réduction de dépenses de 100 millions de francs en 1968 et de l'ordre de 150 à 200 millions les autres années.

#### 10° DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA CONSTITUTION DE LA FORCE NUCLÉAIRE STRATÉGIQUE

Comme les années précédentes, il a paru intéressant de chiffrer l'incidence, sur les crédits du titre III du budget des Armées, des dépenses de fonctionnement du Centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique et du Centre d'essais des Landes.

En 1967, l'évaluation approximative était de 316 millions de francs.

En 1968, les éléments nouveaux de dépenses sont les suivants :

D'abord, les dépenses de fonctionnement mises à la charge de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires, et qui étaient supportées jusqu'à présent par le chapitre 51-90 du titre V, seront imputées sur le chapitre nouveau 34-90 de la Section commune, soit une dépense prévue de 174 millions de francs.

L'ouverture de la campagne d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique en 1968 conduit à une augmentation des dépenses mises à la charge directe des Armées (entretien des personnels, différences de rémunérations, transports, entretien des matériels des Armées, etc.).

Il en est de même pour l'activité du Centre d'essais des Landes, mais toutefois en tenant compte des économies résultant de l'évacuation des sites du Sahara.

En récapitulant les dépenses supplémentaires prévues et en les ajoutant aux dépenses de 1967, on peut, en définitive, estimer le coût de fonctionnement du C. E. P. à 412 millions de francs et celui du C. E. L. à 100 millions de francs, soit au total 512 millions de francs.

Cette estimation ne peut d'ailleurs qu'être approximative, les documents budgétaires ne permettant pas de distinguer nettement les dépenses résultant du fonctionnement des Centres d'essais.

Quant aux dépenses d'entretien de la F. N. S. elle-même, c'est-à-dire actuellement de la F. N. S. de la première génération (Mirage IV), il n'est pas aisé de les distinguer des autres dépenses de fonctionnement de l'Armée de l'Air, en raison de l'imbrication des environnements nécessaires à cette force dans le cadre des autres activités aériennes.

## CHAPITRE II

### EXAMEN DES CREDITS DE LA SECTION COMMUNE

Les crédits prévus en 1968 au titre de la Section commune s'élèvent à 3.049,9 millions de francs, en augmentation de 416,7 millions de francs sur le budget de 1967, soit 15,8 %.

Peu de modifications ont été apportées à la présentation des crédits, à l'exception d'un certain nombre de transferts de crédits nécessités, soit par la création du compte de commerce des Constructions navales, soit par la suppression du Service biologique et vétérinaire des Armées, soit par la création d'un chapitre nouveau spécial pour les dépenses de fonctionnement du C. E. P., soit enfin par divers regroupements de crédits.

La Section commune supporte, en fait, deux séries de dépenses que l'on peut nettement distinguer, celles relatives aux services communs des Armées, celles relatives à la Délégation Ministérielle pour l'Armement pour laquelle, en 1968, ont été créés deux nouveaux chapitres consacrés aux soldes et prestations des personnels militaires propres à l'Armement.

La répartition par grandes masses des crédits proposés est la suivante (en millions de francs) :

	1967	1968	DIFFERENCES
<i>Services communs :</i>			
Dépenses de personnels.....	1.878,9	2.024,4	+ 145,5
Dépenses de fonctionnement et divers	597,8	625,7	+ 27,9
	<b>2.476,7</b>	<b>2.650,1</b>	<b>+ 173,4</b>
<i>Délégation ministérielle pour l'armement :</i>			
Dépenses de personnels.....	24,4	69,8	+ 45,4
Dépenses de fonctionnement et divers.	132	330	+ 198
	<b>156,4</b>	<b>399,8</b>	<b>+ 243,4</b>
<b>Totaux .....</b>	<b>2.633,1</b>	<b>3.049,9</b>	<b>+ 416,8</b>

Les dépenses des services communs concernent donc surtout des dépenses de personnels, à l'inverse de la Délégation ministérielle.

L'analyse des principaux chefs de dépenses attire plusieurs remarques :

## SECTION I

### Services communs.

#### 1° *Administration centrale.*

Les crédits des chapitres correspondants (chap. 31-01 et 31-02) sont sensiblement du même ordre qu'en 1967, sous réserve de l'incidence des mesures acquises.

Il est noté la création d'un emploi de directeur technique à la Direction technique des armes et de l'instruction, comme suite au regroupement effectué depuis 1962 des attributions des anciennes directions d'armes (infanterie, A. B. C., artillerie, train).

En compensation, il est supprimé un poste de général de division.

Il est proposé, enfin, la suppression de l'emploi de sous-directeur militaire du service biologique et vétérinaire, par suite de la suppression récente de ce service ; il est créé en compensation, à la Section des forces terrestres, un emploi de général de brigade, inspecteur général des vétérinaires et biologistes des armées.

#### 2° *Personnels civils extérieurs.*

Les modifications prévues aux chapitres 31-21 et 31-31 concernent essentiellement le développement de l'enseignement de la gestion électronique à l'Ecole polytechnique, l'amélioration de l'encadrement des personnels des catégories C et D par un accroissement des effectifs des catégories B et la suppression de divers emplois d'employés et d'ouvriers.

### 3° Gendarmerie.

Les variations suivantes sont prévues dans les effectifs de la Gendarmerie en 1968 :

	1967	1968	DIFFERENCES
Officiers .....	1.808	1.793	— 15
Gendarmes .....	58.838	58.508	— 330
Auxiliaires .....	434	439	+ 5
<b>Totaux .....</b>	<b>61.080</b>	<b>60.740</b>	<b>— 340</b>
Hors budget .....	799	825	+ 26

Sur les 825 gendarmes mis hors budget, 788 servent au titre de la coopération.

Les réductions d'effectifs résultent de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir.

A ce point de vue, il est permis de regretter que les emplois n'aient pas été transférés en Métropole pour être répartis dans les brigades insuffisamment pourvues.

Un ajustement de crédits de 10,6 millions de francs (soit 13,9 %) est prévu pour l'entretien des matériels ainsi que deux autres majorations respectivement de 3 millions de francs, l'une pour l'entretien des immeubles, la seconde pour le règlement des loyers, cette dernière majoration étant nécessitée par la réorganisation des structures de la Gendarmerie.

La majoration de crédits pour l'entretien des matériels concerne surtout la maintenance du matériel automobile, des chars, des hélicoptères et des transmissions.

Par contre, une réduction de 0,9 million de francs est appliquée aux déplacements de personnels, réduction qui vient s'ajouter à celle appliquée en 1967 aux déplacements des escadrons mobiles.

Si un effort est donc tenté pour améliorer les conditions de fonctionnement de la Gendarmerie et permettre à cette dernière d'entretenir son matériel, renouvelé d'ailleurs avec une grande lenteur, on peut se demander si les compressions de crédits de déplacement et de transport ne viendront pas gêner la Gendarmerie dans l'accomplissement de ses tâches complexes.

Je me fais l'interprète de la Fédération nationale de la Gendarmerie et de la Garde républicaine pour que la prime mensuelle d'habillement allouée au personnel sous-officier de la Gendarmerie soit revalorisée compte tenu de l'augmentation du prix des effets d'habillement.

Depuis 1952, cette prime mensuelle n'a été, en effet, majorée que de 10 %, en 1967, alors que le prix des effets a augmenté de plus de 80 % depuis cette époque.

La Gendarmerie mobile a fait l'objet d'une réorganisation de commandement régional qui a amené quelques mutations de personnels, quelques troubles peut-être aussi, dans cet excellent corps de la Gendarmerie.

J'indique en outre qu'il est indispensable que le Ministère des Finances accorde les crédits nécessaires à des promotions normales au grade de capitaine, pour que les lieutenants de la Garde ne soient pas trop gravement pénalisés par rapport à leurs camarades des autres armes.

#### 4° *Justice militaire.*

La réorganisation des fonctions judiciaires en application de la loi du 29 décembre 1966 entraîne le remplacement progressif des emplois de magistrats militaires par des emplois de magistrats de corps judiciaire placés en position de détachement auprès du Ministre des Armées ; aux suppressions d'emplois proposées s'ajoutent celles consécutives à l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir.

5° *Service de Santé.*

Les effectifs des médecins, pharmaciens, officiers d'administration, ouvriers et personnels féminins militaires des hôpitaux varieront de 1967 à 1968 dans les proportions suivantes :

	1967	1968	DIFFERENCES
Officiers .....	2.936	2.918	— 18
Sous-lieutenants P. D. L.....	289	283	— 6
Aumôniers militaires.....	196	197	+ 1
P. F. A. T. ....	1.665	1.655	— 10
<b>Totaux .....</b>	<b>5.086</b>	<b>5.053</b>	<b>— 33</b>
Hors budget.....	308	305	— 3

En ce qui concerne le personnel classé hors budget, il est dénombré 292 médecins et pharmaciens servant au titre de la coopération ou des Départements et Territoires d'outre-mer.

La réduction des effectifs résulte essentiellement de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir (42 emplois supprimés).

La réorganisation et le regroupement des hôpitaux militaires ainsi que l'augmentation de la clientèle civile payante ont permis une réduction des dépenses de fonctionnement du Service de santé, soit 1,9 million de francs.

Cette réduction s'ajoute à celle de 1,4 million de francs appliquée au budget de 1967.

6° *Service biologique et vétérinaire.*

En exécution du décret du 20 mai 1967, ce service est supprimé.

La plupart des emplois militaires sont transférés à la Section des Forces terrestres (soit 130 emplois de vétérinaires).

Cette mesure permet, par contre, de supprimer 36 emplois de personnels civils.

Les activités des vétérinaires se trouvaient déjà depuis longtemps réparties entre plusieurs services, et un grand nombre d'entre eux se consacraient à des travaux et recherches biologiques ; cette intégration du personnel dans d'autres services ne justifiait plus la raison d'être du service en lui-même.

Le corps des vétérinaires militaires demeure, mais sera dorénavant administré par la Direction du personnel militaire des forces terrestres ; la liaison entre les vétérinaires ayant des activités différentes sera assurée par un inspecteur général, chef de corps.

Les crédits du service sont répartis entre les services de la Section commune et des Forces terrestres.

#### *7° Service de l'action sociale.*

Un effort important est consenti pour améliorer l'action de ce service sous sa nouvelle organisation dans le domaine des œuvres sociales en faveur des personnels des armées.

La majoration de crédits prévue est de 6,5 millions de francs, représentant une augmentation de 34 %.

Les effectifs du service passent de 1.187 à 1.207 personnes, dont 687 assistantes sociales, dont d'ailleurs le recrutement, en raison de la concurrence du secteur civil, s'avère très difficile.

#### *8° Autres dépenses communes.*

Parmi les autres dépenses des services communs, il y a lieu d'indiquer un ajustement des crédits destinés à la représentation militaire française à l'étranger et aux missions techniques à l'extérieur (6,8 millions de francs).

Le fonctionnement des organismes interarmées accuse, au contraire, une réduction consécutive à l'évacuation des services interarmées de la base de Mers-el-Kébir (— 2,8 millions de francs) ; il en est de même de la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées du fait du retrait de la France de l'O.T.A.N.

Le Service de Documentation extérieure et de Contre-espionnage supporte également une diminution de crédits de 13,6 millions de francs du fait du transfert aux chapitres d'origine de chacune des armées des effectifs et des crédits de solde et d'entretien des personnels militaires du S.D.E.C.E.

Enfin, au titre de la Section commune figure l'inscription de diverses provisions destinées :

— les unes à permettre l'amélioration de la situation des personnels, au cours de 1968, soit 74,3 millions de francs, dont 30,6 au titre des hausses prévisibles de salaires, 36 au titre des mesures en faveur des personnels militaires, 7,7 au titre de la réforme du régime des frais de déplacement des personnels militaires ;

— les autres à l'application des mesures prises en matière de prestations familiales et de sécurité sociale (102 millions de francs) ;

— d'autres enfin à ajuster aux besoins des subventions diverses de fonctionnement.

A ce point de vue, la dotation versée à la S.N.C.F. à titre d'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires isolés est augmentée de 17 millions de francs, ce qui la porte au total à 229,4 millions de francs pour 1968.

Le régime institué l'année dernière pour les réductions de tarifs en faveur des jeunes gens du contingent, qui se rendent en week-end dans leurs familles ou voyagent pour des motifs graves, semble bien donner satisfaction.

\*  
\* \*

## SECTION II

### **Délégation ministérielle pour l'Armement.**

Les modifications apportées aux crédits afférents aux différents services de cette Délégation ont été relativement importantes.

En premier lieu, la réforme des corps d'ingénieurs de l'Armement, qui entraîne la fusion des corps d'ingénieurs et d'ingénieurs de travaux des trois armées, Terre, Air et Marine, conduit à regrouper dans deux nouveaux chapitres de la Section commune (31-13 et 33-71) les crédits de rémunération des personnels militaires de l'Armement, qui figuraient dans les sections de ces armées, soit, au total, 81,3 millions de francs.

En complément de la mesure déjà prise au budget de 1967, tendant à mettre à la charge du budget général les dépenses de rémunération des personnels dont l'activité n'est pas liée directement à celle du compte de commerce de la Direction technique des Armements terrestres, il est proposé au budget de 1968 la prise en charge au budget général de 24 emplois divers d'ingénieurs.

Une opération similaire a été faite au titre du budget annexe de la Direction des Poudres.

Ces mesures entraînent une charge supplémentaire de 1,8 million de francs pour le nouveau chapitre 31-13.

Par contre, l'ouverture du compte de commerce des Constructions navales au 1<sup>er</sup> janvier 1968 se traduit par la prise en charge par ce compte de l'intégralité des rémunérations et prestations des personnels relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement et concourant à l'activité industrielle des Constructions navales, d'où une réduction de la charge budgétaire du titre III de 46,7 millions de francs.

Les autres modifications aux crédits de 1967 concernent :

— l'incidence de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir, ce qui entraîne la suppression d'emplois d'ingénieurs et d'officiers d'administration ;

— la suppression de 6 emplois vacants d'ingénieurs du Génie maritime et de direction de travaux détachés à la D.T.C.A. ;

— le renforcement des moyens du Centre d'essais des Landes et des recherches au sein de la D.R.M.E. par la création de 39 postes nouveaux d'ingénieurs contractuels ; de même, il est prévu la création de 168 emplois nouveaux d'ouvriers pour les besoins du C.E.L. (soit au total une majoration de 3,1 millions de francs).

Les crédits de fonctionnement du même Centre sont également majorés de 24,9 millions de francs (chap. 34-87) en vue d'assurer son plein développement ainsi que celui des autres centres d'essais.

Par contre, il est prévu une réduction de 11,4 millions de francs des crédits de fonctionnement des polygones d'essais, comme suite à la fermeture du Centre d'essais des engins spéciaux du Sahara (chap. 31-87 et 34-87).

L'augmentation des charges inscrites au titre de la Délégation ministérielle pour l'Armement en 1968 résulte également des mesures suivantes :

— ouverture du chapitre nouveau 34-90, doté de 174 millions de francs, sur lequel seront imputées les dépenses de fonctionnement du Centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique. Toutefois, rappelons que ces dépenses ne concernent que celles mises à la charge de la Direction du Centre d'expérimentations nucléaires, à l'exclusion des dépenses de personnels militaires et d'entretien des matériels militaires, qui restent à la charge des Armées ;

— augmentation des subventions versées à l'Office national d'Etudes et de Recherches aéronautiques (O.N.E.R.A.), soit 4,5 millions de francs ;

— ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement des organes centraux rattachés à la Délégation ministérielle, Service de Documentation scientifique et technique de l'armement (location d'un ordinateur I.B.M. 360), Direction des Engins, Service central des Télécommunications et de l'Informatique, soit au total 2,5 millions de francs.

### CHAPITRE III

#### EXAMEN DES CREDITS DE LA SECTION AIR

Les crédits proposés pour la Section Air s'élèvent à 2.488,5 millions de francs, soit une augmentation de 4,74 % sur les crédits alloués en 1967.

La répartition des crédits est la suivante :

	CREDITS alloués en 1967.	CREDITS PROPOSES EN 1968			DIFFERENCES
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
Rémunérations et entretien des personnels .....	1.613,8	1.679,6	— 24,6	1.655	+ 41,2
Entretien des matériels et immeubles, fonctionnement des services.....	762,1	757,3	+ 76,2	833,5	+ 71,4
Totaux .....	2.375,9	2.436,9	+ 51,6	2.488,5	+ 112,6

Alors que les crédits de rémunérations et d'entretien des personnels accusent une réduction de 1,5 %, ceux relatifs à l'entretien des matériels enregistrent une augmentation de 10 % environ.

L'effort relatif à l'entretien des matériels et au fonctionnement des services est lié aux charges accrues qu'imposent la Force nucléaire stratégique constituée par les Mirage IV et leur environnement, ainsi que la mise en service prochaine, en Haute Provence, des premiers éléments de la Force nucléaire stratégique, deuxième génération, que doit constituer l'engin terrestre S. S. B. S.

Les missions de l'Armée de l'Air se partagent entre les activités des Forces nucléaires stratégiques et celles des Forces d'intervention et de manœuvre.

Le retrait de la France de l'O. T. A. N. s'est traduit par le transfert d'Allemagne en France de la totalité des unités aériennes stationnées en R. F. A. et la dissolution des unités de missiles Air-Sol Nike qui y étaient stationnées.

## 1° Dépenses de personnels.

### *Effectifs militaires.*

Les variations suivantes d'effectifs militaires rémunérés sur les crédits de la Section Air sont enregistrées de 1967 à 1968 dans les documents budgétaires (effectifs moyens budgétaires, sans les écoles préparatoires) :

	1967	1968	DIFFERENCES
Officiers .....	8.652	8.065	— 587
Sous-officiers A. D. L. ....	45.733	45.612	— 121
Sous-officiers P. D. L. ....	1.984	1.974	— 10
Soldats A. D. L. ....	5.739	5.555	— 184
Soldats P. D. L. ....	45.943	44.580	— 1.363
Personnels féminins (P. M. F. A. A.).	2.841	2.814	— 27
<b>Totaux .....</b>	<b>110.892</b>	<b>108.600</b>	<b>— 2.292</b>

A ces effectifs, il y a lieu d'ajouter les personnels rémunérés sur les crédits de la Section commune, soit 384 officiers, 35 sous-officiers, 169 P.M.F.A.A., ainsi que les personnels détachés et rémunérés sur d'autres budgets, particulièrement sur le plan de la coopération, soit 144 officiers, 666 sous-officiers, 190 soldats et 6 P. M. F. A. A.

Sont également placés hors budget 17 officiers et 135 sous-officiers, détachés à l'école de pilotage de Marrakech au Maroc.

Les réductions d'effectifs proposées résultent essentiellement du resserrement du dispositif de l'Armée de l'Air, soit 1.200 hommes du contingent, et de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir (399 emplois supprimés dont 34 officiers, 170 sous-officiers, 167 caporaux et soldats, ainsi que 27 P. M. F. A. A.).

Les autres diminutions résultent du transfert à la Section commune de 592 emplois d'ingénieurs militaires de l'Air et d'ingénieurs militaires des travaux de l'Air, comme suite au regroupement à la Section commune de tous les emplois d'ingénieurs dans le cadre de la réforme des corps d'ingénieurs de l'Armement.

Une suppression de 180 emplois de soldats A.D.L. à solde progressive a été décidée à titre de contrepartie d'une augmentation de l'effectif des apprentis des écoles d'enseignement du service général de l'Air.

L'Armée de l'Air prend, par contre, en charge 83 emplois militaires tenus par le personnel de l'Air affecté au Service de Documentation extérieure et de contre-espionnage.

Déjà l'année dernière, j'indiquais que l'Armée de l'Air, après les déflations appliquées les années précédentes, semblait atteindre la limite de ses possibilités pour le maintien de son potentiel, devenu si complexe en raison des charges nouvelles que constitue la mise en service des Forces nucléaires stratégiques.

La réduction légère, mais cependant sensible, proposée en 1968 ne risque-t-elle pas d'aggraver une situation déjà lourde ?

*Personnels civils.*

Les effectifs des personnels civils doivent se répartir ainsi au 31 décembre 1968 :

	TITULAIRES	AUXILIAIRES et contractuels	OUVRIERS	TOTAL
1968 .....	3.589	2.266	9.548	15.403
Différences avec 1967.....	+ 15	— 41	— 28	— 54

Les modifications proposées sont donc très faibles ; elles résultent surtout des mesures suivantes :

— suppression de 43 emplois de contractuels français par suite du repli des forces aériennes d'Allemagne de l'Ouest ;

— transferts divers et transformation d'emplois, les créations compensant en partie les suppressions.

Il est toutefois noté la création de 6 postes de professeurs pour l'École nationale supérieure de l'Aéronautique à Toulouse et de 6 emplois d'ingénieurs contractuels pour la section des études, des calculs et des essais.

### *Entretien des personnels.*

Le rapatriement des formations de l'Armée de l'Air stationnées au Sahara, achevé en 1967, entraîne pour 1968 une légère réduction des crédits d'entretien, compensée en partie par l'ouverture d'une escale aérienne à Reggane (net : — 2,7 millions de francs).

Par contre, les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique et la création d'une escale aérienne aux Antilles-Guyane pour les avions à destination de ce Centre, rendent nécessaire une augmentation des effectifs sur les territoires en cause, par prélèvement sur ceux de la métropole, ce qui entraîne un ajustement des crédits de rémunérations et d'entretien des personnels (+ 4,2 millions de francs).

Il est proposé enfin un ajustement du chapitre alimentation pour couvrir les nouveaux taux de primes en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1967, le relèvement du taux de la prime fixe et le renouvellement des rations de survie qui se trouvent à la limite de conservation (+ 4,8 millions de francs), ainsi qu'un relèvement des crédits de frais de déplacement.

## **2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'Armée de l'Air.**

Les ajustements de crédits proposés marquent, comme en 1967, un désir d'adapter les moyens en crédits de paiement aux nouvelles charges de l'Armée de l'Air.

Un supplément de crédit de 2,6 millions de francs est proposé pour permettre à l'Armée de l'Air de faire face aux charges nouvelles en chauffage, éclairage et eau, à la suite de la réinstallation sur des bases non aménagées ou nouvelles des unités repliées d'Allemagne.

Les dotations affectées aux formations pour l'entretien des effets d'habillement, campement, couchage, ameublement sont ajustées pour faire face aux dépenses nouvelles (1,4 million).

Cependant, le résultat de la gestion précédente fait apparaître la possibilité de proposer une réduction de 3 millions de francs au titre de la dotation « carburants ».

La poursuite de la politique d'amélioration du domaine immobilier existant et la prise en compte des charges afférentes aux installations nouvelles entraînent une majoration des crédits d'entretien immobilier de 4,5 millions de francs.

Les crédits concernant l'entretien et les réparations des matériels à la charge de la Direction centrale du matériel de l'Armée de l'Air (chap. 34-51) sont également réajustés pour améliorer surtout la maintenance des matériels nouveaux mis en service dans les bases de la F. N. S. (0,7 million de francs).

Les autres ajustements ont les causes suivantes :

— dépenses supplémentaires de télégraphe et de téléphone nécessitées par la mise en service de nouveaux circuits aménagés, soit du fait de l'activité accrue des bases de la F. N. S., soit comme conséquence du retrait de la France de l'O. T. A. N., soit enfin par la modernisation des réseaux existants (+ 6 millions de francs) ;

— dépenses supplémentaires de transport de matériel à la suite des modifications apportées au dispositif des bases aériennes (+ 2,3 millions de francs) ;

— frais plus élevés de fonctionnement des bases aériennes (+ 2,9 millions de francs).

### **3° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Direction des constructions aéronautiques.**

Une majoration de 61 millions de francs, soit 24 % des crédits votés en 1967, est proposée sur le chapitre 34-71 pour assurer les travaux d'entretien et de réparations de matériel aérien effectués par la Direction technique des constructions aéronautiques.

Cette augmentation a été nécessitée par l'insuffisance des crédits alloués en 1967 pour assurer l'exécution complète des programmes de réparations des matériels aériens.

Un effort a été entrepris depuis 1967 pour diminuer le coût de la maintenance des matériels aériens, harmoniser les programmes, éliminer les appareils vétustes et mettre en œuvre des méthodes modernes de gestion.

Néanmoins, la mise en service d'appareils de pointe (Mirage IV, Mirage III) qui va aller en croissant à compter de 1968, alourdira le coût des réparations futures qui seront plus onéreuses.

La situation critique des crédits avait obligé, les années précédentes, à réduire momentanément la couverture en rechanges pour certains matériels non prioritaires ; il faut espérer que la majoration des crédits prévue en 1968 permettra de surmonter cette difficulté.

La gestion des pièces de rechange, dont l'approvisionnement exige de longs délais de livraison, nécessite que les commandes soient passées très longtemps avant la date d'utilisation présumée.

L'augmentation légère prévue pour les crédits du chapitre 34-72 — Fonctionnement des Etablissements — (soit 4,9 %) est due à la complexité croissante des nouveaux matériels mis en œuvre et à l'accroissement des dépenses de location de matériels mécano-graphiques ou électroniques, du fait de l'introduction dans les ateliers industriels de l'aéronautique d'une gestion automatisée (1,4 million de francs sur le chapitre 34-72).

## CHAPITRE IV

### EXAMEN DES CREDITS DE LA SECTION DES FORCES TERRESTRES

Le montant des crédits de paiement proposés pour la Section des Forces terrestres s'élève à 4.457,4 millions de francs ; en augmentation de 3,77 % par rapport au budget de 1967.

Par grandes masses, la répartition des crédits est la suivante :

	1967	1968			DIFFERENCES
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
Rémunérations et entretien des personnels .....	3.302,9	3.425,4	— 5,7	3.419,7	+ 116,8
Fonctionnement, entretien des matériels et des immeubles.	971,7	961,9	+ 54,8	1.016,7	+ 45
Dépenses diverses et subventions .....	21	21		21	»
<b>Totaux .....</b>	<b>4.295,6</b>	<b>4.408,3</b>	<b>+ 49,1</b>	<b>4.457,4</b>	<b>+ 161,8</b>

L'augmentation des crédits est donc de 3,6 % pour les dépenses de personnels et de 4,6 % pour les dépenses d'entretien des matériels et de fonctionnement des services.

Les crédits de personnels représentent d'ailleurs près de 77 % du montant total des crédits affectés aux Forces terrestres sur le titre III, proportion plus élevée que dans les deux autres armées, de l'Air et de Mer.

L'Armée de Terre, malgré sa modernisation lente, mais néanmoins réelle, demeure cependant encore plus une armée d'effectifs qu'une armée de matériel.

Les principales modifications survenues dans les Forces terrestres en 1967 ont été l'achèvement du retrait de certaines formations d'Allemagne fédérale, la mise en œuvre de la nouvelle

organisation territoriale, l'évacuation des sites sahariens, le commencement de l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir et également la création à Verdun d'une cinquième division de manœuvre.

Cette création, effectuée suivant les prévisions du Plan à long terme, entraîne la constitution de trois brigades, les deux premières implantées en fin 1967, l'une à Verdun, l'autre à Reims, la troisième à constituer en 1968 dans le Nord-Est de la France.

Les principales modifications proposées par rapport au budget de 1967 sont les suivantes :

### 1° Dépenses de personnels.

#### *Effectifs militaires.*

Les effectifs militaires en service actif rémunérés sur les chapitres de la Section Forces terrestres accuseront en 1968 une légère diminution, soit (effectif moyen budgétaire, sans les écoles préparatoires) :

	1967	1968	DIFFERENCES
Officiers d'active.....	22.182	21.421	— 761
Sous-lieutenants P. D. L. ....	1.000	995	— 5
Sous-officiers A. D. L. ....	57.698	57.344	— 354
Sous-officiers P. D. L. ....	9.725	9.630	— 95
Troupe A. D. L. ....	23.429	22.020	— 1.409
Troupe P. D. L. ....	213.428	211.768	— 1.660
Personnel féminin (P. F. A. T.).....	5.352	5.326	— 26
<b>Totaux .....</b>	<b>332.814</b>	<b>328.504</b>	<b>— 4.310</b>

A ces effectifs, il y a lieu d'ajouter les personnels rémunérés sur les crédits de la Section commune (1.613 officiers, 224 sous-lieutenants du contingent, 82 sous-officiers et 1.360 P. F. A. T.) ou

détachés et rémunérés sur d'autres budgets, particulièrement au titre de l'assistance et de la coopération ou des Départements et Territoires d'outre-mer (501 officiers dont 6 sous-lieutenants du contingent, 1.026 sous-officiers dont 28 jeunes gens du contingent, 313 hommes de troupe dont 201 jeunes gens du contingent et 50 P. F. A. T.).

Les variations d'effectifs concernent :

— la suppression de 4.005 emplois (217 officiers, 283 sous-officiers, 1.414 hommes de troupe, 25 P. F. A. T. et 1.766 appelés du contingent) comme suite à l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir ;

— la prise en charge de 113 emplois d'officiers de l'ancien Service biologique et vétérinaire transférés de la Section commune à la suite de la suppression de ce service ;

— la prise en charge de 473 emplois d'officiers et de non-officiers détachés au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, précédemment inscrits à la Section commune ;

— le transfert à la Section commune de tous les emplois et des crédits de rémunération concernant les ingénieurs et officiers d'administration de la D. T. A. T., en vue du regroupement de tous les corps d'ingénieurs et officiers d'administration des Directions techniques relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement.

Ce regroupement est nécessité par les mesures de fusion de ces corps à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 1968. Le transfert proposé porte sur 861 emplois d'ingénieurs et officiers, dont 118 seulement à la charge du budget général, le reste étant pris en compte par le compte de commerce de la D. T. A. T.

Le rapatriement en Métropole des 3.500 officiers et non-officiers en service dans les sites du Sahara se traduit par une économie de 9,6 millions de francs compte tenu également de 57 agents civils (différences de rémunération et de frais d'entretien).

La réduction constatée du nombre de militaires qui se trouvent en situation autre que l'activité permet également une réduction de crédits de 3,5 millions de francs.

*Effectifs civils.*

Les réductions sont peu sensibles, soit :

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS auxiliaires.	OUVRIERS	TOTAUX
Effectifs au 31 décembre 1968...	20.875	7.296	44.078	72.249
Réductions par rapport à 1967...	— 96	— 251	— 422	— 769

Ces réductions résultent des mesures suivantes :

— évacuation de la base de Mers-el-Kébir (93 emplois dont 43 d'ouvriers) ;

— rapatriement des personnels en service au Sahara (57 emplois) ;

— suppression de 676 emplois de personnels civils étrangers des Forces françaises en Allemagne et de 56 emplois de personnels en service en Allemagne par suite de la réorganisation des Forces terrestres et du repli de diverses unités d'Allemagne ;

— création de 147 postes de secrétaires administratifs dans les services et à la D. T. A. T. en vue d'assurer un meilleur encadrement des personnels des catégories C et D ; cette création est gagée par la suppression de 189 emplois de commis et agents administratifs ;

— prise en charge d'une partie du personnel civil appartenant à l'ancien Service biologique et vétérinaire (150 emplois) ;

— prise en charge de 41 emplois de fonctionnaires et contractuels, précédemment supportés par le compte de commerce de la D. T. A. T., en vue d'alléger les charges extra-industrielles de ce compte ;

— création de 5 emplois d'ingénieurs contractuels pour les besoins de la Direction technique des Engins qui ne gère pas de crédits de personnels ; en contrepartie, il est prévu la suppression de 48 emplois de contractuels de la D. T. A. T. ;

— transferts divers et suppression de 15 postes d'ouvriers pour permettre le recrutement de 5 programmeurs en vue de la mise en service du Service de Traitement automatique de l'Information de l'Armée de Terre.

### *Entretien des personnels.*

Les relèvements de crédits concernent essentiellement l'ajustement de la prime d'alimentation (+ 15,4 millions de francs), la poursuite de l'effort de modernisation des installations de chauffage et d'éclairage (+ 4 millions de francs), la revalorisation des masses d'entretien (+ 5 millions de francs), l'ajustement des frais de déplacement (+ 3,3 millions de francs).

Ainsi que je l'ai déjà exprimé, la politique suivie en vue d'améliorer les conditions de vie du soldat n'est pas accompagnée d'une plus grande activité de la préparation militaire et de l'instruction des réserves, dont les crédits sont approximativement les mêmes qu'en 1967.

### **2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.**

La plupart des chapitres de fonctionnement et d'entretien des matériels bénéficient de divers ajustements, légèrement plus sensibles qu'en 1967.

#### *Carburants (chap. 34-41).*

La majoration prévue est de 8,1 millions, soit 6,9 % ; elle est destinée à reconstituer les stocks et à compenser le relèvement du taux des cessions du Service des Essences.

Par contre, l'évacuation totale du Sahara permet de réaliser une économie de près de 1,8 million de francs en carburants.

#### *Entretien des matériels.*

Les hausses de crédits proposées se résument ainsi :

	En millions de francs.
Chapitre 34-52 (entretien des véhicules de l'armement et des munitions) .....	—
	+ 5
Chapitre 34-54 (entretien du matériel des transmissions).	+ 0,1
Chapitre 34-61 (entretien du matériel du génie).....	— 0,7
Chapitre 34-81 (service de la mécanographie).....	+ 2,3
Chapitre 34-91 (transports de matériels et de personnels).	+ 8,3
Chapitre 34-99 (entretien des matériels programmés. — Direction du Matériel).....	+ 6,5
Chapitre 35-61 (entretien des immeubles et du domaine militaire) .....	+ 15,3

En réalité, les seuls ajustements notables concernent :

a) L'entretien des véhicules et des munitions, du fait du coût plus élevé des rechanges destinés aux nouveaux matériels et de l'augmentation des dépenses d'infrastructure.

Une réduction de l'emploi des personnels saisonniers augmentera indirectement la dotation d'entretien de ces matériels.

b) La mise en service au 1<sup>er</sup> juin 1968 d'ensembles électroniques de gestion chargés des travaux de logistique, à l'échelon national, pour le compte des Directions du Matériel, du Génie, des Transmissions ainsi que de l'Intendance, l'amélioration des autres moyens mécanographiques et électroniques de gestion déjà en service ;

c) L'ajustement aux besoins réels des crédits prévus pour les transports ;

d) L'augmentation des dotations affectées à l'entretien et à la réparation des matériels du Service du matériel de l'Armée.

La dotation du chapitre 34-99 atteint 322 millions de francs, soit en réalité 342 millions de francs en tenant compte des rattachements attendus de fonds de concours (20 millions) ; elle accuse, par rapport à la dotation globale attribuée en 1967, une majoration de 5,1 % ; en 1967, cette dotation s'élevait, en effet, à 315,5 millions de francs et les rattachements de fonds de concours avaient été estimés à 8 millions de francs seulement.

La majoration proposée est destinée à couvrir les hausses intervenues, à permettre de surmonter le coût très élevé de la maintenance des vieux matériels et de lancer dès maintenant des commandes en vue de la constitution des stocks indispensables pour assurer après 1970 l'entretien de l'AMX 30, de l'hélicoptère de manœuvre et des autres matériels nouveaux.

Pour l'avenir, d'ailleurs, on doit s'attendre à un coût plus élevé des réparations concernant les matériels nouveaux malgré leur fiabilité supérieure.

e) La revalorisation des crédits d'entretien du Service du Génie en vue de développer l'effort entrepris ces dernières années dans l'entretien et la modernisation des installations et casernements de l'Armée de Terre.

Cette majoration représente une augmentation de 10 % des crédits de 1967.

**3° Dépenses de la Direction technique  
des armements terrestres.**

Aucune modification n'est apportée aux crédits du chapitre 37-92 au titre de l'entretien des installations extra-industrielles réservées de la D. T. A. T., non prises en charge par le compte de commerce de cette Direction.

## CHAPITRE V

### EXAMEN DES CREDITS DE LA SECTION MARINE

Pour la Section Marine, le montant des crédits prévus s'élève à 2.013,4 millions de francs, soit une diminution de 1,26 % par rapport à 1967.

Par grandes masses, les variations de crédits entre 1967 et 1968 sont les suivantes (en millions de francs) :

	1967	1968			DIFFERENCES
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
Rémunérations et entretien des personnels.....	1.497,7	1.569,9	— 387,5	1.182,4	— 315,3
Fonctionnement et entretien des matériels et des immeubles .....	537,5	512,5	313,9	826,4	+ 288,9
Divers et subventions.....	4	4	0,6	4,6	+ 0,6
<b>Totaux .....</b>	<b>2.039,2</b>	<b>2.086,4</b>	<b>— 73</b>	<b>2.013,4</b>	<b>— 25,8</b>

Les crédits concernant les personnels accusent une réduction de 21 % ; ceux afférents à l'entretien des matériels une hausse très notable de 53,7 %.

Toutefois, il ne faudrait pas tirer de ces variations massives des conclusions trop hâtives.

Il est utile d'indiquer, en effet, que la contexture des crédits du budget de la Section Marine est, pour 1968, entièrement faussée par le jeu des transferts massifs de crédits, non seulement entre les chapitres de personnels et d'entretien, mais également entre le titre III et le titre V, du fait en particulier de la création du compte de commerce des Constructions navales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968. Notre collègue M. Coudé du Foresto a exposé le but de cette réforme, destinée à assurer une meilleure gestion de ce service industriel.

Pour 1967-1968, les faits les plus marquants de l'activité des Forces aéronavales sont :

— l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir et de ses souterrains logistiques et industriels ;

— le transfert à la nouvelle Base de Landivisiau, près de Brest, de plusieurs flottilles d'Etendard IV et de Crusader de l'Aéronautique navale, précédemment implantées dans le Sud de la France. Ces formations doivent, en effet, assurer le soutien du groupe constitué par les deux porte-avions *Foch* et *Clemenceau*, définitivement implanté en Atlantique avec son état-major ;

— le détachement, pendant une longue partie de l'année 1968, d'une Force navale dans le Pacifique en vue de sa participation à la campagne d'expérimentations nucléaires.

Cette Force Alpha comportera un porte-avions, trois escorteurs d'escadre et un pétrolier.

Le détachement de ces bâtiments, ainsi que l'entretien des moyens déjà mis en permanence à la disposition du Centre d'expérimentation du Pacifique, constitueront inéluctablement une lourde charge pour la Marine.

L'analyse des différents crédits budgétaires proposés donne lieu aux remarques suivantes :

### 1° Dépenses de personnels.

#### *Personnels militaires.*

Les effectifs militaires de la Marine accuseront une assez forte réduction se répartissant ainsi qu'il suit (effectifs moyens budgétaires rémunérés sur les crédits de la Section Marine, sans les élèves des écoles préparatoires) :

	1967	1968	DIFFERENCES
Officiers .....	5.848	4.395	— 1.453
Enseignes de vaisseau P. D. L. ....	531	484	— 47
Officiers-mariniers A. D. L. ....	20.542	20.576	+ 34
Aspirants P. D. L. ....	100	100	»
Quartiers-mâtres et marins A. D. L..	19.466	19.182	— 284
Quartiers-mâtres et marins P. D. L.	24.286	23.946	— 340
Personnels féminins (P. F. A. M.)...	193	193	»
<b>Totaux .....</b>	<b>70.966</b>	<b>68.876</b>	<b>— 2.090</b>

A ces effectifs, il y a lieu d'ajouter les personnels rémunérés sur les crédits de la Section commune (412 officiers, 22 enseignes de vaisseau P. D. L., 24 officiers-mariniers, 129 P. F. A. M.) et les personnels détachés et rémunérés sur d'autres budgets, en particulier au titre de la coopération (40 officiers, 157 officiers-mariniers, 17 quartiers-mâtres et marins et 3 P. F. A. M.).

Les variations enregistrées résultent essentiellement des mesures suivantes :

— évacuation de la base de Mers-el-Kébir (suppression de 923 emplois d'officiers, non-officiers et gendarmes) ;

— prise en compte de 30 emplois d'officiers et non-officiers relevant du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage et imputés précédemment à la Section commune ;

— transferts à la Section commune de 1.455 emplois d'ingénieurs du Génie maritime, d'ingénieurs des directions de travaux et d'officiers d'administration, à la suite du regroupement des emplois de personnels militaires concernés par la réforme des corps d'ingénieurs de l'Armement ;

— augmentation de l'effectif du corps des équipages de la Flotte de 200 unités en vue du renforcement des personnels embarqués.

La mise en service du Centre d'expérimentation du Pacifique, dont la Marine assume la plus grande charge sur le plan des effectifs, entraîne en effet en Métropole une crise de personnel qui se traduit par des armements de bâtiments en sous-effectif et même par le désarmement de quelques unités ;

— transferts divers entre les diverses sections du budget des Armées.

*Personnels civils.*

Les effectifs accusent, comme les dernières années, une légère réduction ; soit les variations suivantes prévues d'ici fin 1968 :

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	TOTAL
Effectifs prévus au 31 décembre 1968 .....	2.932	526	32.728	36.186
Différences par rapport à 1967..	— 29	— 11	— 825	— 865

Les variations d'effectifs sont la conséquence des mesures suivantes :

— évacuation de la base de Mers-el-Kébir (556 emplois dont 514 ouvriers pour l'ensemble des services, y compris les Constructions navales) ;

— création de 14 emplois de techniciens et ouvriers au titre du Service technique des Transmissions et du Service central hydrographique sur le plan des études océanographiques pour la F. N. S. ;

— suppression de 238 emplois d'ouvriers rendue possible par une réorganisation des divers services de la Marine, soit 218 au titre des Constructions navales et 20 au titre des autres services ;

— transfert à la Section commune de 82 emplois, dont 79 d'ouvriers, au titre de la Mission technique en Allemagne et du Service automobile de l'Administration centrale des Armées.

#### *Entretien des personnels.*

Les crédits du chapitre d'alimentation 32-41 subissent une hausse sensible, de 7,3 %, en raison des charges supplémentaires d'entretien du personnel envoyé dans le Pacifique et de l'augmentation du taux des primes d'alimentation en métropole et outre-mer.

Il est proposé, comme dans les autres sections, un ajustement des crédits de frais de déplacement en rapport avec les besoins.

#### **2° Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.**

Les majorations de crédits sont, dans l'ensemble, très sensibles et sont dues en grande partie à l'accroissement des charges à prévoir dans le cadre des activités du Centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique, en raison de la campagne de tirs de 1968.

Les principales augmentations concernent les postes suivants :

Chapitre 34-41. — *Combustibles et carburants* (+ 18,2 millions de francs).

La majoration concerne surtout l'activité du C. E. P., mais doit permettre également une augmentation des contingents d'heures de vol attribués aux pilotes de l'aéronautique navale en vue de leur assurer un meilleur entraînement.

Chapitre 34-42. — *Approvisionnements* (+ 3,8 millions de francs).

Cette majoration est destinée à assurer les besoins accrus de la flotte en 1968.

Chapitre 34-52. — *Entretien des matériels de série de l'Aéronautique navale* (+ 32,7 millions de francs).

Cette majoration élevée (48,3 % des crédits de 1967) résulte, d'une part du renforcement des moyens de réparation des aéronefs mis à la disposition du C. E. P. (4,5 millions de francs), de l'accroissement de l'entraînement des pilotes en métropole (15,6 millions de francs), mais aussi de transferts provenant de divers chapitres des Constructions navales nécessités par la création du compte de commerce de la D. T. C. N.

Les autres chapitres accusent des majorations plus réduites.

Le chapitre 35-61 (Entretien des immeubles) accuse une hausse de 1,8 million de francs, en vue de permettre une amélioration de l'entretien des immeubles et du domaine militaire géré par la marine

### **3° Dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Direction des Constructions navales.**

Les crédits proposés pour la D. T. C. N. accusent également des variations importantes.

Il a été jugé possible d'opérer une réduction importante de 40 millions de francs sur les crédits ouverts au titre de l'entretien des bâtiments de la flotte (chap. 34-71) pour le soutien du Centre d'expérimentation du Pacifique.

L'explication donnée est qu'en 1967 les crédits d'entretien de la flotte avaient été fortement majorés pour la remise en état des bâtiments à la suite de la campagne de tirs de 1966.

Par contre, en contrepartie de cette réduction il est prévu, toujours au titre de l'entretien de la flotte, un crédit nouveau de 16 millions de francs pour permettre d'entreprendre les travaux de carénage des bâtiments stationnés en métropole et qui n'avaient pu être exécutés, faute de crédits, les années précédentes.

D'autre part, dans un souci de meilleure gestion budgétaire, il a été jugé préférable d'inscrire désormais au même chapitre 34-71 (Entretien de la flotte), les crédits afférents aux dépenses d'entretien des munitions, précédemment imputés sur le chapitre 53-72 du titre V, qui sera corrélativement allégé d'autant.

Mais c'est surtout la création du compte de commerce de la D. T. C. N. au 1<sup>er</sup> janvier 1968 qui entraîne une modification profonde des crédits inscrits dans les chapitres budgétaires relevant de la D. T. C. N.

L'ouverture du compte de commerce nécessite, en effet, dans le cadre du titre III, le regroupement de la plupart des dotations de crédits qui sont attribuées à cette Direction dans deux seuls chapitres d'objectifs, à savoir :

— soit le chapitre 34-52 (entretien des matériels de série de l'aéronautique navale), pour les travaux d'entretien et de réparation d'aéronefs assurés par la D. T. C. N. ;

— soit surtout le chapitre 34-71 (Entretien des bâtiments de la flotte et dépenses de fonctionnement des Constructions navales).

C'est ce qui explique les majorations globales dont bénéficient, en 1968, ces deux chapitres au titre de ces transferts (+ 25,6 millions pour le chapitre 34-52 et + 246,9 millions pour le chapitre 34-71).

L'ouverture de ce compte de commerce a d'ailleurs entraîné le transfert de la presque totalité des crédits de salaires figurant au chapitre Salaires 31-33 de la D. T. C. N., soit au bénéfice des chapitres 34-52 et 34-71, soit au titre du chapitre 53-71 (Constructions neuves de la flotte) du titre V.

## CONCLUSION

Tels sont les éléments d'information qui, du moins je l'espère, vous permettront de vous faire une opinion sur les crédits militaires du titre III qui vous sont proposés pour 1968.

Ces crédits indiquent en réalité :

— une part sensiblement moins importante donnée aux dépenses de rémunération et d'entretien des personnels, et cela en raison de suppressions d'emplois et des modifications apportées dans les implantations d'effectifs ;

— une très légère augmentation des crédits de fonctionnement et d'entretien des matériels et des immeubles, nécessitée par le coût croissant de la maintenance des armements modernes.

L'augmentation des crédits de fonctionnement s'avère cependant encore insuffisante pour assurer un entretien normal des installations et des matériels de plus en plus complexes des trois armées ;

— un nouvel effort en vue d'améliorer les conditions de vie offertes à l'homme de troupe.

En dehors de ces mesures, qui restent néanmoins de peu d'envergure, on ne peut dire qu'il y ait entre les deux budgets de 1967 et de 1968 de grands changements.

Cependant, deux mutations inévitables vont venir modifier à brève échéance les conditions de fonctionnement de nos armées :

— la première concerne la modernisation et la technicité de nos armements qui vont se développer surtout, dans l'avenir, pour l'Armée de Terre, malgré le retard apporté au renouvellement de son armement ;

— la seconde concerne la réduction de la durée du service militaire, annoncée pour 1969, avec toutes les conséquences qui devraient en résulter sur le plan de la préparation militaire, l'instruction, la formation des réserves, l'encadrement, la spécialisation professionnelle du personnel de carrière.

Il est à craindre que cette évolution entraîne, en définitive, une charge financière plus lourde pour le titre III dans les années à venir.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### Article 38.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte proposé initialement  
par le Gouvernement.

I. — Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1968, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 779.740.000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1968, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 449.753.872 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Texte voté par l'Assemblée Nationale  
et proposé par votre Commission.

Conforme.

II. --- Il est ouvert...

...à la somme de 449.393.872 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

*Commentaires.* — La réduction de crédit de 360.000 F proposée par l'amendement du Gouvernement et votée par l'Assemblée Nationale résulte de la compensation entre diverses mesures d'économies sur les crédits du titre III du budget des Armées (soit 8 millions de francs) et l'amélioration d'indices de soldes des sous-officiers (soit 7.640.000 F).

La différence en moins, soit 360.000 F, est destinée à permettre la revalorisation des pensions de retraite des sous-officiers sur le budget des Charges communes.

Les économies ainsi réalisées sur le titre III du budget des Armées portent sur les chapitres suivants :

	Millions de francs.
Chap. 34-41 (carburants de l'Armée de l'Air).....	— 3
Chap. 34-52 (entretien des véhicules des Forces terrestres) .....	— 1,5
Chap. 34-54 (entretien du matériel des transmissions des Forces terrestres).....	} — 0,3
et 34-61 (entretien du matériel du Génie)....	
Chap. 34-91 (transport des matériels et des personnels des Forces terrestres).....	— 1,5
Chap. 34-71 (entretien des bâtiments de la Flotte) ..	— 1,7
	<hr/>
Total .....	— 8

L'amélioration des échelles de soldes des sous-officiers concerne l'attribution de cinq points d'indice supplémentaires à diverses catégories de sous-officiers.

41.000 sous-officiers bénéficieraient de cette mesure, dont 3.300 retraités.